

Uccle, le 20 janvier 2009

Objet : Enquête publique concernant le projet de PPAS 28ter - Plateau Avijl

Mesdames, Messieurs,

Ne pouvant vous assurer de notre présence lors de la commission de concertation du 18 février 2009, nous souhaitons vous faire part des observations que nous formulons ci-dessous. Pouvez vous transmettre celles-ci aux membres de la commission de concertation et en faire état lors de la réunion de concertation.

Notre association est attentive aux projets présentant un risque de perturbation sur les zones vertes uccloises. L'aménagement du plateau Avijl est donc une de nos préoccupations. Il y a quelques mois lors d'une conférence sur le réseau Natura 2000, un membre de l'administration de l'environnement bruxellois mettait encore en avant que le réseau Natura 2000 à Bruxelles manquait d'espaces ouverts et qu'il serait nécessaire d'en recréer, entres autres au Kawberg. L'urbanisation du plateau Avijl prévoyant des constructions à l'emplacement de potagers et de prairies va aggraver le déficit régional en espaces ouverts.

Ainsi voulons-nous attirer l'attention de la commission sur les possibilités de limiter encore plus les atteintes à cet espace vert semi-naturel et ainsi préserver ce milieu ouvert. Nos propositions permettent de répondre aux demandes des nombreux habitants du quartier qui émettent des craintes en terme de mobilité, le souhait de ne pas supprimer de potagers, de limiter l'urbanisation du plateau à son pourtour.

Les options que nous proposons ne sont pas aussi irréalistes que les auteurs de projet semblent l'affirmer (à vrai dire ils n'ont que survolé les variantes au projet de 200 logements, sans vraiment les étudier). Nous mettrons en avant deux alternatives, certes difficiles, qui permettent de minimiser les conséquences pour l'intérieur du plateau.

La première concerne l'implantation face à l'immeuble Etrimo. Le projet de PPAS prévoit des constructions sur le pourtour du plateau sauf à l'extrémité de la rue Jean Benaets où les constructions ont lieu non en front de rue, mais en intérieur d'îlot. Il est vrai que le terrain est en forte déclivité à cet endroit, mais celle-ci peut inspirer un ensemble de constructions à flanc de coteau, comme cela se pratique en montagne où le bâti de lotissements épouse parfois la pente donnant un ensemble s'intégrant mieux au paysage. Le déplacement de la zone permettra de préserver plusieurs potagers (dont celui de l'école voisine) que le projet d'implantation condamne.

La seconde concerne la réhabilitation de la carrière.

Cela permettrait de déplacer les constructions à cet endroit et d'élargir le couloir vert, ainsi que de maintenir la situation existante des prairies et le chemin dit des amoureux. Les anciens responsables communaux ont pris la décision d'y verser différents déchets, sans protection préalable. Comment le conseil communal peut-il ne pas donner l'exemple et assainir ? En Wallonie, tout terrain doit être assaini par son propriétaire avant de pouvoir être vendu ! L'exemple ne vient-il pas d'en haut ? Quelles conclusions les uclois devront-ils tirer de cette attitude de refuser même d'envisager une variante au plan de lotissement incluant le nettoyage de l'ancienne décharge qui était utilisée par ses propres services des travaux et de la voirie. Comment peut-on de refuser a priori cette variante que le bureau d'étude n'a pas évalué ?

Le rapport d'incidence environnemental envisage différentes variantes préservant mieux le centre du plateau : la variante 2 limite le bâti aux fronts de rue, la variante 0 maintient la situation existante. Le rapport d'incidences nous paraît donc incomplet, dans la mesure où il n'envisage dans aucune de ses variantes une possibilité de construction sur l'ancienne carrière et l'assainissement préalable de l'ancienne décharge communale. Nous estimons donc que le rapport d'incidence du PPAS doit être complété afin que le conseil communal puisse prendre en compte les différentes hypothèses et l'estimation de leurs coûts non seulement économiques mais aussi en terme d'environnement et de préservation de la biodiversité.

Le rapport d'incidences n'a pas étudié de variante de lotissement sans voiture. Il ne propose ainsi pas d'alternative aux emprises de parking sur les actuels potagers. Réserver les logements à des citoyens s'engageant à ne pas disposer de voiture personnelle permettrait de sauvegarder de nombreux potagers tout en créant du logement.

Nous souhaitons enfin rappeler aux membres de la commission de concertation que la commune d'Uccle est dans une dynamique d'Agenda 21, tourné vers l'avenir et le développement durable et responsable. Envisager des solutions en refusant par principe certaines options qui vont dans le sens de cette démarche est en contradiction avec le processus d'Agenda 21 !

Vous remerciant Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous apporterez à ces observations, veuillez agréer nos sentiments distingués.

Pour le bureau de SOS Kawberg -
Marc De Brouwer